

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 13 mai 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le domaine « prévention santé-environnement »

NOR : AFSR1612715A

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 13 mai 2016, est autorisée au titre de l'année 2017 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le domaine « prévention santé-environnement ».

Le nombre de postes offerts à cet examen sera fixé ultérieurement.

L'ouverture des inscriptions est fixée au mercredi 1^{er} juin 2016.

La clôture des inscriptions et la date limite des dossiers de candidature sont fixées au vendredi 1^{er} juillet 2016, à minuit, terme de rigueur.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent par voie télématique sur le site internet ou intranet du ministère chargé de la santé à l'adresse suivante : <https://inscription.sante.gouv.fr/inscription/inscription.do>.

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

- par téléchargement sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse suivante : <http://www.social-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/modalites-d-inscription> ;
- par courriel : drh-concours@sg.social.gouv.fr.

Les formulaires d'inscription par voie postale devront obligatoirement être transmis à l'adresse suivante, au plus tard le vendredi 1^{er} juillet 2016, à minuit, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi : ministère des affaires sociales et de la santé, direction des ressources humaines, SD1C, bureau du recrutement, « Examen professionnel de technicien en chef 2017 », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Tout formulaire d'inscription incomplet ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

Les demandes d'aménagement d'épreuves devront être formulées avant la clôture des inscriptions.

Les candidats devront transmettre par la voie postale en pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle en cinq exemplaires recto-verso et agrafés avant le 20 octobre 2016, à minuit, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse ci-dessous :

ministère des affaires sociales et de la santé, direction des ressources humaines, SD1C, bureau du recrutement, « Examen professionnel de technicien en chef 2017 », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle devront être établis conformément au modèle téléchargeable sur le site internet ou intranet du ministère à l'adresse suivante : <http://www.social-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/modalites-d-inscription>.

Le fait de ne pas respecter les formalités et délais de transmission du dossier de reconnaissance de l'expérience professionnelle est éliminatoire.

L'attention des candidats est appelée sur la nécessité de ne pas attendre le dernier jour pour procéder à l'envoi de leur dossier RAEP.

Les épreuves orales se dérouleront à Paris à partir du 5 décembre 2016.

La composition du jury sera fixée ultérieurement.